

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 septembre 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier et M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-09-802 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 septembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.8 Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel / Cocktail-bénéfice « À la découverte de L'ACTUEL » / Commandite
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 5 septembre 2017

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Bal Osmose – édition 2017 / Commandite
- 4.8 Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel / Cocktail-bénéfice « À la découverte de L'ACTUEL » / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Entente / Entretien voie cyclable / Partie du lot 1 678 357 / Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac / Chemin Dumberry / Autorisation de signature
- 5.2 Acquisition et rétrocession / Partie de la rue Boisvert / Lots projetés 5 759 828, 5 759 829, 5 759 833 / Autorisation de signature
- 5.3 Renonciation au bénéfice de confidentialité / Opinion juridique / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 août 2017
- 6.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-48 / Services professionnels en évaluation foncière
- 6.3 Entente / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Réhabilitation de la route Harwood / Autorisation de signature

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant
- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Nomination temporaire / Chef de section – Services au public
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 17-09-767

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Renouvellement de contrat de service / Câblodistributeur / Caserne Forbes

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-67 / Élaboration d'un Plan directeur parcs et espaces verts

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Financement / Prolongement de la voie cyclable / Chemin Dumberry entre la rue Besner et le chemin des Chenaux
- 13.2 Financement / Aménagement d'une traverse piétonnière / Avenue Marier entre les lots 4 378 139 et 4 378 141

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 7 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Lot 1 / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605
- 14.2 Ordre de changement n° 18 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 14.3 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Installation d'un système U.V. pour la désinfection aux puits Saint-Lazare et Ménard

15. Services techniques

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-45 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue André-Chartrand / Entre les rues des Aubépines et Valois
- 15.3 Ordres de changement n° 2 à 6 et 8 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

15.4 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n^o 1739

16. Urbanisme

16.1 Dérogation mineure / 2829, route Harwood / Marge latérale / Lot 1 830 769 / Zone A-823 / CCU n^o 17-08-131

16.2 Dérogation mineure / 177, rue Claude-Léveillé / Appareil de climatisation / Lot 5 654 205 / Zone H1-660 / CCU n^o 17-08-146

16.3 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n^o 1

16.4 PIIA / 243, avenue du Club / Modification architecturale / Reconstruction du garage attenant / Lots 1 546 429 et 2 325 600 à 2 325 604 / Zone H1-525 / CCU n^o 17-09-153

17. Environnement

17.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n^o 2013-12PUB / Collecte, transport et disposition des résidus domestiques et volumineux excluant les résidus verts

17.2 Regroupement de municipalités de la CMM / Appels d'offres / Collecte et transport des résidus organiques et des feuilles d'automne

18. Réglementation

18.1 Adoption / Règlement n^o 1694-17 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitation de stationnement / Rues des Aubépines, Boileau, F.-X.-Tessier, Jacques-Plante, Jean-Béliveau, Phil-Goyette, Saint-Joseph et Valois

18.2 Adoption / Règlement n^o 1563-03 / Ventes de garage et ventes temporaires / Délai autorisé pour l'installation d'enseignes

18.3 Adoption de premier projet / Règlement n^o 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy

18.4 Avis de motion / Règlement n^o 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy

18.5 Adoption de projet / Règlement n^o 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions

18.6 Avis de motion / Règlement n^o 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de certaines définitions

18.7 Adoption de projet / Règlement n^o 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement

18.8 Avis de motion / Règlement n^o 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement

18.9 Adoption de projet / Règlement n^o 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale

18.10 Avis de motion / Règlement n^o 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-09-803 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-09-804 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-09-805 Bal Osmose – édition 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT la tenue du Bal Osmose organisé par l'organisme à but non lucratif Osmose – Communauté de jeunes leaders, l'aile jeunesse de la chambre de commerces et d'industries de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à Osmose – Communauté de jeunes leaders à titre de commandite « Argent » pour le Bal Osmose qui se tiendra le 7 octobre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-09-806 Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel / Cocktail-bénéfice
« À la découverte de L'ACTUEL » / Commandite**

CONSIDÉRANT la tenue du cocktail-bénéfice « À la découverte de L'ACTUEL » organisé par la Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à la Fondation du Centre d'Action bénévole L'Actuel à titre de commandite « Platine » pour le cocktail-bénéfice « À la découverte de L'ACTUEL » qui se tiendra le 27 septembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-807 Entente / Entretien voie cyclable / Partie du lot 1 678 357 / Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac / Chemin Dumberry / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la voie cyclable sur le chemin Dumberry entre la rue Besner et le chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette voie cyclable, correspondant à une superficie approximative de 1 605 mètres carrés, est située sur le lot 1 678 357, sis sur le territoire de la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac, le tout tel qu'il appert du plan préparé par la division – Technique en date du 28 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-139, adoptée par Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac le 17 août 2017, autorisant ledit projet de voie cyclable à condition que la Ville paie les frais de construction et soit responsable de son entretien pour toute la durée de son existence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac pour la construction et l'entretien de la voie cyclable sur une partie du lot 1 678 357, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-09-808 Acquisition et rétrocession / Partie de la rue Boisvert / Lots projetés
5 759 828, 5 759 829, 5 759 833 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes il a été question de revoir l'aménagement d'une partie de la rue Boisvert;

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement, incluant la fermeture d'une partie de la rue Boisvert, afin d'améliorer la circulation et la sécurité du secteur se sont terminés au printemps 2016;

CONSIDÉRANT que les actes de cession de lots, constituant une partie de la rue Boisvert, entre la société Cojaly inc. et la Ville, datant respectivement du 16 mai 1989 et du 11 avril 2005 publiés sous les numéros 239 743 et 12 205 928, prévoyaient la rétrocession des lots à la société Cojaly inc. lorsque cette partie de rue ne serait plus requise à des fins publiques;

CONSIDÉRANT la demande de la société Cojaly inc. datée du 18 février 2014 à l'effet que la Ville procède à la rétrocession d'une partie de la rue Boisvert maintenant fermée suite auxdits travaux de réaménagement;

CONSIDÉRANT la lettre de la société Cojaly inc. datée du 13 septembre 2017 prévoyant la cession à titre gratuit en faveur de la Ville d'une partie de la rue Boisvert;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier T14045-1-2 portant la minute 14961, en date du 3 août 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, du lot projeté 5 759 828, ainsi qu'à la rétrocession en faveur de la société Cojaly inc. des lots 5 759 829 et 5 759 833 le tout suivant leur dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et rétrocession ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-09-809 Renonciation au bénéfice de confidentialité / Opinion juridique / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu, préalablement à l'adjudication du contrat de préachat et de l'installation du système de la filière de traitement des eaux usées de la station d'épuration, une opinion juridique;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans le cadre de la résolution 13-01-049, a spécifié qu'elle ne renonçait pas au bénéfice de confidentialité associé à cette opinion juridique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le cadre d'un litige opposant la Ville à une entreprise dont la soumission n'a pas été retenue, de permettre la communication de cette opinion à la partie adverse et au tribunal qui sera saisi du dossier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renonce, dans les paramètres ci-haut identifiés, au bénéfice de confidentialité à l'égard d'une opinion juridique rendue par la firme Dufresne Hébert Comeau le 28 décembre 2012.

« ADOPTÉE »

17-09-810 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 août 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 août 2017 totalisant un montant de 1 509 251,60 \$.

17-09-811 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-48 / Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière, une seule soumission a été reçue, au plus tard à 11 h, le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 6 septembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme Évimbec ltée, 1175, boulevard Guillaume-Couture, bureau 200, Lévis (Québec), G6W 5M6, pour les services professionnels en évaluation foncière pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022, et ce, pour un montant de 1 418 077,50 \$, taxes applicables non comprises, représentant :

- 496 250 \$ pour l'année 2018;
- 921 827,50 \$ pour l'équilibrage des rôles 2019-2020-2021 et 2022-2023-2024;

le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-48;

QUE les montants réels de la dépense, pour l'année 2018 et pour les années subséquentes, seront établis en fonction du nombre de dossiers qui seront effectivement traités par l'adjudicataire, le tout conformément aux divers taux unitaires apparaissant à la soumission déposée;

QUE les montants de la dépense pour les années subséquentes seront en outre ajustés en fonction de la formule d'indexation contenue au document d'appel d'offres.

(Budgets 2018 à 2022)

« ADOPTÉE »

17-09-812 Entente / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Réhabilitation de la route Harwood / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont annoncé, le 1^{er} juin 2015, les grandes lignes des modalités d'application du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

CONSIDÉRANT que le RRRL comprend deux volets : Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT que le volet AIRRL a comme objectif de soutenir financièrement les municipalités afin de répondre aux besoins d'améliorations des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT que la Ville a formulé une demande de contribution financière au volet AIRRL à l'égard du projet de réhabilitation de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20;

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-716 octroyant le contrat des travaux de réhabilitation de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20 pour un montant de 3 571 340,08 \$, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la subvention du RRRL, volet AIRRL par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT que le MTMDET a approuvé et annoncé une contribution financière en regard de ce projet par l'entremise du volet AIRRL pour un montant équivalent à 50 % des coûts totaux admissibles, soit une contribution maximale de 2 158 846 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de conclure une entente avec le MTMDET;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville, l'entente avec le Gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) en vue d'établir les responsabilités et les obligations des parties concernées en regard du versement d'une contribution aux fins de la réalisation du projet de réhabilitation de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20 reconnu admissible dans le cadre du volet AIRRL, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-09-813 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 6 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

17-09-814 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-615;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations au sein du Service de sécurité incendie en date du 24 août 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Yann Giasson dans son poste de lieutenant à temps complet au sein du Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Giasson.

« ADOPTÉE »

17-09-815 Service des loisirs et de la culture / Nomination temporaire / Chef de section – Services au public

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la chef de section – Services au public en raison d'un congé de maternité suivi d'un congé parental;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Annick Lemay, chef de division - Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture en date du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines par M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en date du 6 septembre 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination temporaire de M. Alexis Pilon-Boudreault, bibliothécaire, au poste de chef de section – Services au public dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental pour la période comprise entre le 25 septembre 2017 et la date de retour de la titulaire du poste ou au plus tard le 17 septembre 2018, au salaire prévu à « l'annexe B - classe 14 - échelon 1 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-816 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 31 août 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Julie Buteau au poste régulier d'inspectrice municipale 1 au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 9 octobre 2017, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9, échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Julie Buteau aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Buteau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-817 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 17-09-767

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 15 septembre 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat de travail à intervenir entre la Ville et M^{me} Ariane Roy-Lafrance et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE soit abrogée la résolution 17-09-767;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-818 Renouvellement de contrat de service / Câblodistributeur / Caserne Forbes

CONSIDÉRANT que la Ville doit renouveler son contrat d'abonnement pour les services Internet et télévisuel à la caserne Forbes pour une durée de 36 mois à Bell Canada;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre câblodistributeur n'offre ses services à cet endroit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement de contrat d'abonnement aux services Internet et télévisuel pour la caserne Forbes pour une période de 36 mois à Bell Canada Service Affaires, et ce, pour un montant mensuel de 119,90 \$, excluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis et budgets 2018 et 2019.

« ADOPTÉE »

**17-09-819 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-67 /
Élaboration d'un Plan directeur parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par la chef de division – Sports et loisirs, en date du 6 septembre 2017 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres 401-110-17-67 à l'égard de l'élaboration d'un Plan directeur parcs et espaces verts;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**17-09-820 Financement / Prolongement de la voie cyclable / Chemin Dumberry entre
la rue Besner et le chemin des Chenaux**

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la voie cyclable du chemin Dumberry entre la rue Besner, sise sur le territoire de la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac, et le côté sud du chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue aux immobilisations 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 239 750 \$ pour ces travaux;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-09-821 Financement / Aménagement d'une traverse piétonnière / Avenue Marier
entre les lots 4 378 139 et 4 378 141**

CONSIDÉRANT la proposition d'installer une traverse piétonnière surélevée sur l'avenue Marier selon le plan préparé par la division – Technique en date du 8 août 2017;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le Service des travaux publics au montant de 20 449,51 \$, taxes applicables non comprises, en date du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 23 août 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 20 449,51 \$, taxes applicables non comprises, pour les travaux liés à la préparation, l'exécution et au marquage de la traverse piétonnière, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 14 août 2017;

QUE ces travaux, incluant ceux faits à l'interne, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-822 Ordre de changement n° 7 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Lot 1 / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 7 de l'entrepreneur général relié au projet « Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées (lot 1) - appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 » totalisant un montant de 35 360,60 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-823 Ordre de changement n° 18 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 18 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 119 979,05 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-824 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Installation d'un système U.V. pour la désinfection aux puits Saint-Lazare et Ménard

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un système U.V. pour la désinfection aux puits Saint-Lazare et Ménard;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (LQE), au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme Les services exp inc. à présenter la demande pour l'obtention dudit certificat du MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la firme Les services exp inc. à transmettre la demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, dans un délai de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur afin de confirmer que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDELCC.

« ADOPTÉE »

17-09-825 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction d'une voie cyclable sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet - appel d'offres n° 401-110-17-47 » totalisant un montant de 1 258,89 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-826 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-45 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue André-Chartrand / Entre les rues des Aubépines et Valois

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue André-Chartrand entre les rues des Aubépines et Valois - appel d'offres n° 401-110-17-45 » totalisant un montant de 2 788 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-827 Ordres de changement n^{os} 2 à 6 et 8 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2 à 6 et 8 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique - appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 » totalisant un montant de 47 577,55 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-828 Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n^o 1739

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-716, adoptée le 14 août dernier, prévoyant l'adjudication du contrat pour les travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood, pour un montant de 3 571 340,08 \$, incluant les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la subvention du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que le ministère a annoncé le 6 septembre dernier l'octroi de la subvention, le tout, deux semaines suivant l'adjudication du contrat, ajoutant un délai au calendrier des travaux initialement prévu;

CONSIDÉRANT que la technique retenue pour la réalisation des travaux, soit le retraitement de type 1, recyclage à froid, est avantageuse économiquement et écologiquement pour la Ville;

CONSIDÉRANT que cette technique doit s'effectuer à des températures supérieures à 10 degrés Celsius et que, vu l'approche des températures plus froides, il est opportun d'envisager l'accélération des travaux;

CONSIDÉRANT qu'une proposition d'accélération des travaux visant à réduire leur durée de 70 à 49 jours a été présentée par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que cette proposition, par le biais de découpage en phases, permettra de réduire considérablement les impacts sur les commerçants et sur les citoyens du secteur tout en améliorant la qualité du pavage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la division – Technique datée du 15 septembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood - appel d'offres n^o 401-110-17-R1739.01 » totalisant un montant ne pouvant dépasser 290 788,29 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-09-829 Dérogation mineure / 2829, route Harwood / Marge latérale / Lot 1 830 769 / Zone A-823 / CCU n^o 17-08-131

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Emmanuel St-Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 17-08-131 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2829, route Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2829, route Harwood, afin d'autoriser une marge latérale de 3,14 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone A-823 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une marge latérale de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

17-09-830 Dérogation mineure / 177, rue Claude-Léveillée / Appareil de climatisation / Lot 5 654 205 / Zone H1-660 / CCU n° 17-08-146

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Katia Drouin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-08-146 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 177, rue Claude-Léveillée;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 177, rue Claude-Léveillée, afin d'autoriser un appareil de climatisation situé à 0,32 mètre de la limite de propriété en dérogation à l'article 2.3.8.2.17 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,5 mètre.

« ADOPTÉE »

17-09-831 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège n° 1

CONSIDÉRANT les courriels transmis par M. Paul Bégin les 14 juin 2017 et 12 septembre 2017 avisant de sa démission, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1, prenant effet après la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Paul Bégin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1, et ce, à compter du 11 octobre 2017;

QUE la Ville remercie M. Paul Bégin pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

17-09-832 PIIA / 243, avenue du Club / Modification architecturale / Reconstruction du garage attenant / Lots 1 546 429 et 2 325 600 à 2 325 604 / Zone H1-525 / CCU n° 17-09-153

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-09-153 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 243, avenue du Club, le concept architectural de la reconstruction du garage attenant, tel que présenté au document préparé par la compagnie Conception Yves Bergeron inc., dossier n° 216-7, en date du 21 août 2017.

« ADOPTÉE »

17-09-833 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 2013-12PUB / Collecte, transport et disposition des résidus domestiques et volumineux excluant les résidus verts

CONSIDÉRANT la résolution 13-08-832 mandatant la Ville de L'Île-Perrot pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, résidus encombrants et résidus verts pour les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a procédé à l'appel d'offres n° 2013-12PUB – Collecte, transport et disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion pour les années 2014 à 2016 avec option pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire;

CONSIDÉRANT par la résolution 13-12-1255, la Ville de Vaudreuil-Dorion a accepté la soumission déposée par Services Matrec inc. et lui a octroyé le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT que ce contrat prenait fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres n° 2013-12PUB prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2017 par la résolution 16-09-739;

CONSIDÉRANT l'article 12 du chapitre C « cahier des charges générales » du devis d'appel d'offres concernant la possibilité de retirer du contrat la collecte, le transport et la disposition des résidus verts;

CONSIDÉRANT l'article 6 du chapitre B « Instructions aux soumissionnaires » du devis d'appel d'offres stipulant que pour les années 2017 et 2018, sur demande écrite 90 jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Environnement à l'effet de prolonger ledit contrat pour l'année 2018 en y retirant la collecte, le transport et la disposition des résidus verts;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongé le contrat adjugé à Services Matrec inc. conformément aux dispositions du document d'appel d'offres 2013-12PUB en y retirant la collecte, le transport et la disposition des résidus verts;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le chef de division – Environnement, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la collecte, au transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux pour l'année 2018 jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE la présente résolution soit transmise aux villes du regroupement ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

17-09-834 Regroupement de municipalités de la CMM / Appels d'offres / Collecte et transport des résidus organiques et des feuilles d'automne

CONSIDÉRANT l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (décret 100-2011) et du Plan d'action 2011-2015 du gouvernement du Québec, à l'effet de valoriser 60 % des matières organiques générées sur le territoire, de même que de bannir leur enfouissement pour 2020;

CONSIDÉRANT les articles 53.7 et 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Règlement n° 2016-68, résolution CC16-033);

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (Règlement n° 231);

CONSIDÉRANT les résolutions 14-10-08-20, 14-10-08-21, 14-10-12-10, 14-10-29-12, 16-09-21-11, 16-10-12-10, 17-08-30-25, 17-08-30-26, et 17-08-30-27 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, lesquelles traitent des dates et des modalités de collecte, de même que de délégation de compétence pour la collecte et le transport de résidus organiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges procédera à l'appel d'offres pour la disposition des résidus organiques dans un site de disposition industriel, mais exige aux municipalités de disposer des feuilles d'automne chez des agriculteurs;

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-833 prévoyant le retrait en 2018, par la Ville, de la collecte, du transport et de la disposition des résidus verts du contrat issu de l'appel d'offres n° 2013-12-PUB adjugé à Services Matrec inc. par la résolution 13-12-1255;

CONSIDÉRANT qu'en partenariat, les villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt offrent aux sept autres municipalités de la CMM de participer à un regroupement pour le contrat de collecte et de transport des résidus organiques, l'achat de bacs de 45 litres, leur distribution, la fourniture de nouveaux bacs de 45 litres, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine, et ce, selon les modalités et conditions spécifiques indiquées dans la lettre du 1^{er} aout 2017 adressée aux sept autres municipalités de la CMM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un contrat distinct pour la collecte et le transport des feuilles d'automne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer les devis d'appel d'offres et de procéder à ces deux appels d'offres en regroupement pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville donne suite aux résolutions 17-08-30-26 et 17-08-30-27 de la MRC en se prévalant de la délégation de compétence relativement à la collecte, au transport et à la valorisation des feuilles d'automne et relativement à la collecte et au transport des matières organiques pour les années 2018, 2019 et 2020;

QUE la division – Environnement soit mandatée pour élaborer le devis d'appel d'offres et procéder à l'appel d'offres en regroupement (municipalités de la MRC comprises dans la CMM qui le désirent) pour les services de collecte et de transport des résidus organiques, l'achat de bacs de 45 litres, leur distribution, la fourniture de nouveaux bacs de 45 litres, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022;

QUE la division – Environnement soit mandatée pour élaborer le devis d'appel d'offres et procéder à l'appel d'offres en regroupement (municipalités de la MRC comprises dans la CMM qui le désirent) pour les services de collecte et de transport des feuilles d'automne pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022, ainsi qu'à signer toute entente avec des agriculteurs au nom des municipalités du regroupement.

« ADOPTÉE »

17-09-835 Adoption / Règlement n° 1694-17 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitation de stationnement / Rues des Aubépines, Boileau, F.-X.-Tessier, Jacques-Plante, Jean-Béliveau, Phil-Goyette, Saint-Joseph et Valois

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 septembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1694-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-17 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues des Aubépines, F.-X.-Tessier, Jean-Béliveau, Phil-Goyette et Valois, retirer une interdiction de stationnement sur la rue Jacques-Plante, remplacer des interdictions de stationnement sur les rues Boileau et Saint-Joseph et ajouter une limitation de stationnement sur la rue Saint-Joseph ».

« ADOPTÉE »

17-09-836 Adoption / Règlement n° 1563-03 / Ventes de garage et ventes temporaires / Délai autorisé pour l'installation d'enseignes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 septembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1563-03;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1563-63 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires n° 1563 afin de revoir le délai autorisé pour l'installation d'enseignes ».

« ADOPTÉE »

17-09-837 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-265 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-09-838 Avis de motion / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914.

17-09-839 Adoption de projet / Règlement n° 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-29 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter certaines définitions »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 octobre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-09-840 Avis de motion / Règlement n° 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de certaines définitions

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter certaines définitions.

17-09-841 Adoption de projet / Règlement n° 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1692-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n° 1692 afin de spécifier certaines dispositions relatives au permis de déneigement ».

« ADOPTÉE »

17-09-842 Avis de motion / Règlement n° 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n° 1692 afin de spécifier certaines dispositions relatives au permis de déneigement.

17-09-843 Adoption de projet / Règlement n° 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1694-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de permettre, à certaines conditions, la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale ».

« ADOPTÉE »

17-09-844 Avis de motion / Règlement n° 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de permettre, à certaines conditions, la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale.

17-09-845 Autorisations de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tournage de scènes publicitaires pour Familiprix le 6 septembre 2017 (en cas de pluie, remis au 7 septembre 2017);
- Tournage extérieur de la télésérie « Fugueuse » le 2 septembre 2017;
- Mise en place d'une bannière promouvant la tenue du Salon de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges le 4 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

17-09-846 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-09-847 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-09-848 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 30 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe